



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 22 février 2024

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle de partenariat 2022 - 2024 pour l'organisation du Marché de Noël de Bastia

Date de la convocation : 16 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 du mois de février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame COLOMBANI Carulina ; Madame Danièle BELGODERE ; Madame GRAZIANI SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur DE ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Monsieur LINALE Serge à Madame POLISINI Ivana.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2022/OCT/01/06 en date du 27 octobre 2022 portant approbation de la convention cadre pluriannuelle de partenariat 2022 - 2024 pour l'organisation du Marché de Noël de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/NOV/01/07 en date du 17 novembre 2022 portant approbation d'un avenant à la convention-cadre du marché de Noël de Bastia 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 20 février 2024 ;

Considérant que pour la réalisation de cet événement, une convention cadre pluriannuelle de partenariat pour la période 2022 – 2024 a fait l'objet d'une convention d'application financière approuvée chaque année par avenant ;

Considérant qu'un premier avenant a fait l'objet objet d'une délibération le 17 novembre 2022 cadrant l'organisation du Marché de Noël du 14 au 23 décembre 2022 sur la place St Nicolas ;

Considérant que ce second avenant cadre l'organisation du Marché de Noël du 13 au 23 décembre 2023 sur la place St Nicolas ;

Considérant que les signataires sont identiques à ceux de la convention-cadre ;

Considérant que dans cet avenant, notre collectivité assure le portage du projet et engagera la totalité des dépenses du budget prévisionnel ;

Considérant le montant restant à la charge de la Ville pour l'organisation de cette manifestation estimé à 93 350,00 € TTC ;

Considérant que notre collectivité met à disposition le site d'implantation, du matériel de festivités et le personnel administratif et technique nécessaire à l'organisation de l'opération et qu'elle se chargera également de la communication de cet événement ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le deuxième avenant à la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du Marché de Noël de Bastia 2022-2024.

Article 2 :

- **Approuve** le budget prévisionnel de l'opération selon le tableau suivant :

DEPENSES		
INSTALLATIONS et SECURITE	114 350 €	59%
AMENAGEMENTS	25 950 €	13%
ANIMATIONS	50 700 €	26%
COMMUNICATION	4 000 €	2%
TOTAL	195 000 €	100%
RECETTES		
CONTRIBUTION C. DE METIERS	5 000 €	3%
COMMERCIALISATION CHALETS C. DE METIERS	31 400 €	16%
CONTRIBUTION VILLE DE BASTIA	93 350 €	48%
PARTENARIATS PRIVES	0	
CONTRIBUTION C.AGRICULTURE	2 000 €	1%

CONTRIBUTION JA	2 250 €	1%
COMMERCIALISATION CHALETS JA	36 000 €	18%
CONTRIBUTION ODARC	5 000 €	3%
CONTRIBUTION CAB	20 000 €	10%
SUBVENTION ADEC	0	
SUBVENTION ATC	0	
TOTAL	195 000 €	100%

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte administratif relatif à l'ensemble de cette opération.

Article 4:

- **Précise** que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023, chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/02/2024

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.